

CONTRAT PARISIEN DE PREVENTION ET DE SECURITE 2015-2020

A la fois Ville et département, Paris est une capitale politique, économique, institutionnelle et culturelle densément peuplée qui rassemble plus de 2,2 millions de Parisiens au cœur d'une région de 12 millions d'habitants. Lieu de transit quotidien de très nombreux Franciliens, elle est visitée chaque année par des dizaines de millions de touristes et constitue ainsi un pôle d'attractivité unique. L'ensemble de ces caractéristiques confère **une sensibilité toute particulière aux enjeux de prévention et de sécurité que la récente actualité rend encore plus prégnants**. Inscrits au cœur de l'action publique parisienne, ces enjeux sont traités dans le cadre du Contrat Parisien de Sécurité, désormais **renommé Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS)**.

Ce document fixe les objectifs et méthodes de la collaboration entre les principaux partenaires publics compétents en matière de prévention et de sécurité : **Ville de Paris, Préfecture de Police, Parquet de Paris, Education Nationale et Préfecture de Paris (signataires) mais également l'ensemble du secteur associatif**. Signé pour la première fois en 2000, ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants et refontes. À l'issue d'un important travail de concertation, il est aujourd'hui profondément renouvelé pour la période 2015-2020 (avec un temps de renégociation prévu à mi-parcours pour l'adapter à la réalité du contexte parisien et ses évolutions).

Le nouveau **Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité** sera **décliné dans les prochains mois sous la forme de Contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement**, prenant en compte les spécificités de chaque arrondissement.

3 nouvelles priorités

Le précédent contrat (2009-2014) comprenait 20 fiches action réparties en 5 axes d'importance inégale (la sécurité et la prévention de la délinquance ; l'aide aux victimes et l'accès au droit ; la lutte contre les drogues et toxicomanies ; la lutte contre les dérives sectaires ; la lutte contre les violences faites aux femmes).

Après un bilan du précédent, le nouveau CPPS 2015-2020 présente **un plan d'action réorganisé autour des trois axes principaux**, en cohérence avec ceux de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance :

- **Prévenir la délinquance des jeunes**
- **Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes**
- **Améliorer la tranquillité publique**

Cette nouvelle organisation, plus lisible, permet de **prioriser et mettre en cohérence l'ensemble des actions en direction des jeunes publics** ; lesquelles étaient dans le précédent contrat réparties entre les différents axes. Elle introduit **un nouveau thème relatif à la tranquillité publique** qui n'était auparavant pas explicitement traité et maintient les actions en direction des personnes vulnérables et des femmes victimes de violence.

Des nouvelles actions

Débutant par **la nécessité de promouvoir la citoyenneté**, le nouveau CPPS se décline en **31 fiches-action, dont 9 introduisent des thèmes nouveaux** : Prévenir la radicalisation et accompagner les familles ; Mettre à l'abri les familles dormant dans la rue ; Renforcer la sécurité des seniors ; Renforcer la sécurité des touristes ; Renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public ; Lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public ; Lutter

contre les incivilités dans l'espace public ; Prévenir la délinquance dans les transports et les gares ; Promouvoir une vie nocturne apaisée.

→ Parmi ces nouvelles fiches, on peut notamment mettre en avant les mesures suivantes :

- **Prévenir la radicalisation et accompagner les familles (p.77)**

Création de la « cellule parisienne de prévention de la radicalisation et accompagnement des familles » qui traite les situations individuelles non judiciairisées de parisiens signalés au numéro vert national ; programmes de formation renforcé des personnels en contact avec les jeunes publics ; développement des actions en milieu carcéral et en milieu ouvert visant à réinsérer les personnes sortant de prison.

- **Mettre à l'abri les familles dormant dans la rue (p. 103)**

Optimisation du circuit de signalement des enfants dormant à la rue avec leur famille et, en cas de besoin, de la transmission des situations préoccupantes aux services de justice ; accentuation des actions de médiation en direction de certaines familles pour les inciter à adhérer aux propositions d'hébergement d'urgence.

- **Renforcer la sécurité des touristes (p. 121)**

Création du plan « sécurité des touristes », piloté par la PP, qui associe les services de police et les inspecteurs de sécurité de la Ville, développe le partenariat avec les professionnels du secteur et les ambassades, améliore l'accueil des victimes étrangères et développe la coopération internationale avec la création de patrouilles de policiers d'autres nationalités.

- **Lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public (p.153)**

Mobilisation des services de police et des inspecteurs de sécurité de la Ville sur les différents marchés alimentaires, marchés aux puces de Paris où sont présents des vendeurs à la sauvette ou des joueurs de bonneteau.

→ Parmi les fiches action qui sont reconduites, on peut noter certaines innovations :

- **Développer des cellules d'échanges d'informations nominatives « mineurs en difficulté » (p. 69)**

Création d'un dispositif préventif d'informations partagées (et non plus asymétriques) entre les différents partenaires (Education nationale, Ville, Police, Justice et Services sociaux) visant à repérer en amont les signaux inquiétants (absentéisme scolaire, comportements violents, présence nocturne sur l'espace public, etc.), les partager et orienter les jeunes vers une prise en charge socio-éducative.

- **Prévenir la récidive des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale (p. 73) :**

Développement des mesures de réparation alternatives à la sanction type « Tu casses, tu ré pares » mises en place avec Decaux et permettant d'accueillir dans les ateliers de réparation Vélib' des mineurs auteurs de dégradation ; développement des postes de coordonnateurs justice en prison (Fleury-Mérogis et Fresnes) qui ont pour mission de préparer la sortie de prison des jeunes parisiens incarcérés afin de favoriser leur réinsertion.

- **Renforcer le rôle des intervenants sociaux et des psychologues dans les services de police (p. 111)**

Augmentation du nombre d'intervenants sociaux (4 actuellement dans les 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements) et de psychologues (6 actuellement dans les 11^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements) travaillant en commissariat afin d'améliorer la prise en charge des victimes mais

aussi des auteurs en apportant une réponse d'accompagnement psychologique et/ou social en complément de la réponse policière et judiciaire.

- **Renforcer la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public** (p.139)

Développement des enquêtes de sûreté et de sécurité publique pour les opérations d'aménagement ; renforcement du service de prévention situationnelle de la Ville de Paris mais également via un travail avec les bailleurs sociaux pour mieux sécuriser les espaces collectifs.

- **Sécuriser et tranquilliser les grands ensembles immobiliers** (p. 143)

Poursuite du soutien financier de la Ville au GPIS et du développement des actions de prévention et médiation (déploiement du dispositif des correspondants de nuit notamment) ; affirmation, en lien avec le Parquet, les bailleurs sociaux et les services de police, des procédures d'expulsion pour trouble de jouissance.

Une concertation élargie

Le Contrat parisien est un document partagé qui reflète les objectifs et priorités de chaque signataire et a donc fait l'objet d'un important travail de concertation. Les Maires des 20 arrondissements parisiens ainsi que les Adjoints à la Maire de Paris concernés ont également été très largement associés à la définition des thèmes et au contenu des fiches action.

Cette concertation sera élargie aux Parisiens eux-mêmes dans la déclinaison par arrondissement.

Inscrite à la fois dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et dans la feuille de route fixée par la Maire de Paris, la participation citoyenne sera mise en œuvre grâce à différentes démarches de consultation et d'association des Parisiens :

- mobilisation des instances de consultation existantes : Conseil de la Jeunesse afin de mieux cibler les attentes des 15-30 ans ; Conseils de quartiers et réunions mensuelles dédiés aux questions de prévention et de sécurité en présence des commissaires d'arrondissement ; Comités d'initiatives et de consultation d'arrondissement (CICA), etc.
- déploiement d'outils spécifiques : enquête à l'échelle parisienne via la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée » ; organisation de marches exploratoires thématiques ; mise en place d'une rubrique prévention et sécurité dans les enquêtes réalisées par les bailleurs sociaux auprès des locataires ; création dans certains arrondissement d'un questionnaire internet sur les question de prévention et sécurité ; exploitation des données statistiques de l'Observatoire parisien de la tranquillité publique ; résultats des questionnaires aux habitants dans les quartiers relevant d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), etc.

PLAN D'ACTION DU CPPS 2015-2020

Axe 1 : Prévenir la délinquance des jeunes

- F.1.1 *Promouvoir la citoyenneté*
- F.1.2 *Prévenir l'absentéisme scolaire et la déscolarisation*
- F.1.3 *Développer des cellules d'échanges d'informations nominatives « mineurs en difficulté » (CENOMED)*
- F.1.4 *Prévenir la récidive des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale*
- F.1.5 *Prévenir la radicalisation et accompagner les familles*
- F.1.6 *Prévenir et lutter contre la délinquance des mineurs étrangers*
- F.1.7 *Prévenir les conduites addictives et les conduites à risque*

Axe 2 : Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes

- F.2.1 *Lutter contre les violences faites aux femmes*
- F.2.2 *Lutter contre les violences intrafamiliales*
- F.2.3 *Accompagner les victimes d'exploitation sexuelle*
- F.2.4 *Mettre à l'abri les familles dormant à la rue*
- F.2.5 *Améliorer l'accueil, l'accompagnement des victimes et l'accès au droit*
- F.2.6 *Renforcer le rôle des intervenants sociaux et des psychologues dans les services de police*
- F.2.7 *Lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme*
- F.2.8 *Renforcer la sécurité des seniors*
- F.2.9 *Renforcer la sécurité des touristes*
- F.2.10 *Renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public*
- F.2.11 *Prévenir les dérives sectaires*

Axe 3 : Améliorer la tranquillité publique

- F.3.1 *Renforcer la prévention de la délinquance dans les zones de sécurité prioritaires*
- F.3.2 *Renforcer la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public*
- F.3.3 *Sécuriser et tranquilliser les grands ensembles immobiliers*
- F.3.4 *Lutter contre les trafics de stupéfiants*
- F.3.5 *Lutter contre le proxénétisme*
- F.3.6 *Lutter contre les ventes à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public*
- F.3.7 *Mieux partager l'espace commun : lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances du quotidien*
- F.3.8 *Lutter contre la délinquance des bandes*
- F.3.9 *Lutter contre les violences dans le sport*
- F.3.10 *Lutter contre l'insécurité routière*
- F.3.11 *Prévenir et lutter contre les infractions dans et aux abords des établissements scolaires*
- F.3.12 *Prévenir la délinquance dans les transports et dans les gares*
- F.3.13 *Réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité sur l'espace public*
- F.3.14 *Promouvoir une vie nocturne apaisée*